



# Notre histoire Notre identité

Avril 2023

Colombes · Bois-Colombes · Asnières-sur-Seine  
Gennevilliers · Clichy

**L'Apei de la boucle de la Seine** a été créée sous couvert de la loi 1901 en **octobre 1963** (inscription au J.O. du 15 novembre 1963) par un groupe de parents domiciliés à Colombes, ayant un enfant déficient intellectuel et animés par la volonté de :



- **défendre** les intérêts et les droits des personnes en situation de handicap mental
- **développer** un esprit d'entraide entre les familles éprouvées par le handicap d'un de leurs membres
- **promouvoir et gérer** des établissements et services d'éducation, d'enseignement, de travail, de loisirs, de soins et d'hébergement adaptés aux personnes en situation de handicap mental

La mairie de Colombes met une salle à la disposition des familles qui se relaient pour s'occuper des enfants. Sous l'impulsion de son président fondateur **Henri Pinon**, et grâce au soutien du nouveau maire, Dominique Frelaut l'Apei-bs ouvre le 4 octobre 1965, au 88 de la rue du Maréchal Joffre à Colombes, son premier établissement médicosocial. L'Externat Médico Educatif « **La Dauphinelle** » tire son nom d'une petite fleur du Dauphiné qui a besoin de beaucoup de soin pour grandir et qui, en retour, présente des propriétés médicinales, capables de soigner les plaies et les blessures.

L'année suivante, la direction de l'établissement et les encadrants seront recrutés et rémunérés par les familles. Monsieur Pinon crée les « **journées d'amitié** » pour recueillir des fonds.

Agréé le 25 octobre 1965, l'établissement accueille 40 enfants et adolescents de 6 à 14 ans, « débilés moyens et débilés profonds de quotient intellectuel de 0,30 à 0,65, atteints de troubles de la parole, d'épilepsie, de troubles moteurs et/ou psychomoteurs ».



Inauguration de la Dauphinelle avec la présence de Dominique Frelaut.



## Témoignage d'une famille

« A cette époque les personnes handicapées mentales étaient enfermées dans leur chambre par leurs parents. Il ne fallait pas les montrer, pas les sortir, Il ne fallait pas qu'on les voit à l'extérieur ».

Les enfants grandissent, les parents créent un Centre d'Aide et de Travail (CAT) pour leur permettre une insertion sociale et professionnelle, tout en bénéficiant du soutien médicosocial.

- **En 1968**, l'Apei ouvre un premier Centre d'Aide par le Travail « Leclerc ». Il sera relocalisé en 1992 à Colombes et rebaptisé Esat Les Voies du Bois.



**Dans ces temps-là à l'ONU :** La notion de droits fondamentaux des personnes handicapées se développe dans les années 70. L'Assemblée générale de l'ONU adopte, en 1971, **la déclaration des droits du déficient mental.**

**En France**, Madame Simone Veil, Ministre de la Santé, présente le texte de référence créant la politique publique sur le handicap. En effet, cette loi (n° 75-534) d'orientation définit clairement 3 droits fondamentaux pour les personnes handicapées, enfants et adultes : Droit à une intégration scolaire et sociale ; droit au travail ; droit à une garantie minimum de ressource par le biais de prestations.

**Nous passons de la notion de prise en charge à un accompagnement de l'intégration des personnes handicapées.**

- **Suit en 1973**, la création du club de loisirs qui accueille jeunes et moins jeunes le samedi après-midi



## Témoignage d'une famille

« C'était tous les 15 jours, au début, pour que les parents se libèrent le samedi, puissent faire des courses, des choses comme ça, sans leur enfant »



L'actualité de l'Apei-bs est dense, il faut communiquer auprès des familles, des personnes accompagnées et des professionnels de l'actualité de l'association. En juin 1977, **le premier numéro d'Apei Infos est publié.**

- **À l'Apei-bs, en 1980 :** Le besoin d'autonomie de ces jeunes adultes pousse les parents à acquérir une grande maison au sein d'un joli parc pour accueillir une vingtaine de travailleurs qui au fil des jours, vont apprendre à vivre ensemble mais aussi à vivre seuls, et à s'épanouir.

Un premier foyer d'hébergement voit le jour à Colombes, rue Bouin La « **Résidence des Bois** » (20 places).





## Témoignage d'une famille

« On s'est aperçu que ces jeunes qui travaillaient en CAT avaient besoin d'hébergement et qu'ils ne pouvaient plus rester en famille »

La « Résidence des Bois » donnait une certaine forme d'autonomie. Le fait de quitter le cocon familial et de se retrouver en société à certainement beaucoup aidé les personnes handicapées, ça été une grande évolution »

La gestion des établissements se complexifie et nécessite des compétences spécifiques. Les administrateurs souhaitent consolider le développement de l'association qui se dote d'un siège. Il est aujourd'hui situé boulevard Charles de Gaulle à Colombes.

Très vite, le foyer la « résidence de bois » devient trop petit pour répondre à toutes les demandes, de plus l'Apei-bs souhaite créer un externat destiné aux personnes moins autonomes (ce sera le CITL) et répondre aux besoins de celles qui souhaitent plus de liberté et d'autonomie (ce seront les premiers appartements).

**En 1981**, l'agrément de la Dauphinelle est modifié. L'établissement est autorisé à recevoir à l'externat médicoéducatif, 60 enfants des deux sexes, de 3 à 20 ans, déficients moyens et profonds, semi-éducables, les troubles de la personnalité et du comportement surajoutés étant admis à l'exclusion des déficits sensoriels graves.

### Suivront en 1983 :

- Le Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL), installé dans le parc de la « **Résidence des Bois** » rue Bouin (15 places) pour ceux qui ne peuvent aller travailler au C.A.T.
- Le C.A.T « **Les cerisiers** » rue des cerisiers à Colombes permet d'accueillir 30 travailleurs
- Le foyer « **Valmy** » rattaché à la « résidence des bois » (11 places) accueille le soir les personnes du CITL souhaitant vivre en foyer ; le pavillon initial a depuis été cédé et a permis l'achat des locaux actuels du foyer « **convergence** »
- Les appartements « **Wiener** » à Colombes : deux appartements pouvant accueillir chacun 3 personnes.



## Témoignage d'une famille

« On a vu les établissements de l'Apei-bs grossir énormément, les bénéficiaires, aussi s'amplifier. En 83, le foyer de la rue Bouin était trop petit, le Conseil d'Administration a trouvé un pavillon boulevard Valmy pour faire un second foyer »

**En 1986**, forte de l'expérience des appartements de la rue Wiener, l'association ouvre de nouveaux appartements « **St Denis** », rue St Denis, en plein centre de Colombes, rattachés aussi à la « Résidence des bois » et pouvant accueillir 6 personnes.

**En 1988**, ouverture du Foyer de vie (11 places) et Centre d'insertion par le travail et les loisirs (24 places) « **Béhin-Gounod** », rue Gounod à Colombes



**En Europe, la charte européenne du Conseil de l'Europe** engage les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour garantir aux personnes handicapées l'exercice du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie communautaire

**En 1989**

- L'Apei-bs ouvre le Foyer « **Jean Barberi** » à Asnières. À l'origine de 13 places, le foyer d'hébergement bénéficiera d'une extension pour atteindre 28 places en 1992. Le foyer de vie offrira 15 places en 1990) ;
- Création de l'Atelier Protégé « **Aposit** » à Colombes pour 29 salariés ;
- En 1991, création du **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** (34 places) initialement rattaché à « Barberi », puis à la Résidence des Bois au départ du Directeur ;
- En 1995, ouverture du CITL « **Les Voies du Bois** » ;
- En 1996, création de 10 places pour le CITL « **Barberi** » ;
- 1998, extension de la « **Résidence des Bois** » ;
- En 1999, l'association ouvre le Foyer « **Jean Jaurès** » à Gennevilliers (22 places, puis extension à 25 en 2012), puis ouverture des 7 places du Foyer de vie de la « Résidence des Bois » pour les travailleurs retraités.



**En France, la loi 2002-2 du 2 janvier 2002**, entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes en situation de handicap et l'exercice de leur citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets

**En 2003**, l'Apei de la Boucle de la Seine reprend 3 structures dirigées auparavant par l'APAJH et situées à Clichy.

- L'EMP « **Les Tilleuls** » créé en 1971
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé « **Les Roseaux** » créé en 1992 (32 places)
- L'Esat « **Les Bouleaux** » créé en 1994 (45 places) : il est aujourd'hui localisé à Gennevilliers et a vu son effectif s'accroître à 56 places

L'Apei-bs ouvre cette même année le Foyer d'Accueil Médicalisé de « **Villebois-Mareuil** » à Gennevilliers (32 places).

**En 2004**, ouverture du Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile de 30 places géré par « Les Tilleuls ».



**En février 2005, la France adapte la loi 2005-102** « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Elle donne une définition du handicap « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap dépend donc de la réponse de l'environnement qui s'adapte ou non aux incapacités liées à la déficience de la personne, facilite ou non la vie dans la société.

**La personne est « en situation de handicap ».**

### **L'Apei-bs étoffe son offre de service :**

- **En 2006**, reprise du CAT « **Le Castel** » à Gennevilliers géré précédemment par l'association E. Seguin
- **En 2007** débutent les premières évaluations internes
- **En 2008**, création de la Section Polyhandicap (SPH) de 12 places des « Tilleuls »

L'association poursuit sa structuration et crée une direction « qualité » rattachée au siège.



**Convention ONU** sur le droit des personnes handicapées

**2010 : Ratification par la France**

Changement de paradigme, promotion des droits des personnes

**Autonomie** : « Rien pour nous sans nous » : Inclusion dans la société : Vivre avec les autres

**En 2010 :**

- Création de CITL du « Castel » (25 places)
- Extension de l'Esat « Le Castel » et délocalisation partielle de l'Esat « Les Bouleaux »



**En France : En 2010**, création de l'Agence Régionale de Santé, autorité de contrôle et de tarification des établissements et services relevant de l'Assurance Maladie et disparition de la DASS.

**En 2014**, Denis Piveteau présente le rapport « Zéro sans solution » afin de remettre l'utilisateur au cœur du système en apportant une réponse globale aux besoins des personnes handicapées confrontées à des ruptures de parcours en établissement spécialisé. **En 2018**, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés ».

La même année, la réforme Sérafin-PH est engagée : Il s'agit d'un ensemble d'outils et de règles permettant d'allouer des ressources aux établissements et services médico-sociaux accueillant ou accompagnant les personnes en situation de handicap dans une logique d'équité, de promotion des parcours, de souplesse et plus globalement d'amélioration des modalités de leur accompagnement. La loi Elan définit l'habitat inclusif et propose un financement.

**En 2018**, l'Apei-bs signe son premier contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ARS. Cet engagement d'une durée de 5 années sera prolongé d'une année jusqu'en 2023.

### **En 2020 :**

- L'Esat « Les Cerisiers » et l'entreprise adaptée « Aposit » intègrent des locaux flambants neufs à Gennevilliers
- Le **Groupe d'Entraide Mutuelle** est créé, il prend possession de ses locaux à Bois Colombes
- En janvier 2020, création du **Fonds de dotation** : L'association recherche à diversifier ses sources de financement pour mener à bien ses projets de développement ou d'amélioration du bâti
- Création du **pôle ATBS** regroupant les 4 Esat et l'E.A de l'association : Une direction de pôle est créée la même année



**Actuellement, en France et dans le monde**, de plus en plus de personnes en situation de handicap prennent la parole et militent activement pour voir cesser les discriminations et les préjugés. Elles ne veulent être ni incluses, ni tolérées, ni acceptées mais **revendiquent tout simplement le fait d'exister, dans le droit commun.**

### **En 2021 :**

- Le foyer « Béhin-Gounod » porte sa capacité à 21 places de Foyer de vie, dont 5 dans une maison « autonome »
- L'EME « La Dauphinelle » ouvre une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme dans les locaux de l'institution « Jeanne d'Arc » à Colombes et accueille 10 élèves avec troubles de la sphère de l'autisme
- Création de la plateforme médicosociale pour les E.A.N.M. (Etablissements d'Accueil Non Médicalisés : FH et FV)
- Le Conseil Départemental intègre par avenant le CPOM associatif, valable jusqu'en 2023
- Création de l'Association « Un avenir après le travail Île-de-France ». Rattachée à l'association nationale, elle oeuvre à mieux informer et accompagner les travailleurs sur la préparation à la retraite.



Administratrice de l'Apei-bs depuis plus de 25 ans, j'ai connu l'époque (peut-être pas totalement révolue) où les parents poussaient encore un "ouf" de soulagement lorsque leur enfant entrait dans l'un des établissements de l'Apei-bs. La solution était trouvée et on pouvait enfin respirer !

Ils avaient le sentiment que leur enfant ou leur adulte était enfin pris en charge et protégé d'un monde extérieur pas toujours très bienveillant. Ils voulaient que leur jeune – ou moins jeune – soit correctement pris en charge. Nous n'étions plus au temps où lesdits enfants et adultes étaient refusés partout et exclus de la société.

Ce regard en arrière permet de mesurer le chemin parcouru. Il ne s'agit plus seulement de protéger, il s'agit aujourd'hui et encore plus demain d'accompagner toutes les personnes porteuses de handicap vers une véritable inclusion. Les aider à ne plus être à côté. Mais à être acteurs de la société. C'est le défi qui se présente à nous, parents et professionnels de l'Apei-bs.

## En 2022 :

- La crise économique et la crise sanitaire auront eu raison de l'entreprise adaptée Aposit. Dans la douleur, le conseil d'Administration doit se résoudre à sa fermeture pour mettre fin aux déficits chroniques
- Extension de 5 places du Sessad de la Dauphinelle pour une capacité totale portée à 15 places.

## En 2023 :

- Naissance officielle de la **Délégation Nous aussi 92**, le 18 janvier 2023. Fruit d'une coopération avec l'Unapei 92, cette délégation est une grande avancée en termes d'Autodétermination des personnes en situation de handicap.
- Ouverture de **l'externat de l'EAM de Villebois Mareuil**. 5 personnes sont accueillies en externat et 3 sont accompagnées à leur domicile afin d'assurer un suivi et un soutien quotidien par les professionnels, dans l'attente d'une orientation au sein d'une structure adaptée.
- Ouverture de 7 places **d'habitat inclusif** dans plusieurs appartements situés à La Garenne-Colombes. Le partenariat avec la mairie de la Garenne-Colombes et le département des Hauts-de-Seine porte ses fruits. Ce projet porté par les foyers Barberi répond aux attentes des travailleurs d'Esat.



L'ancien siège social

**Après 60ans d'histoire**, l'Apei de la Boucle de la Seine, affiliée à l'Unapei, gère 27 établissements et services médicosociaux relevant de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et 1 Groupe d'Entraide Mutuelle. Tous les établissements sont implantés au nord du département des Hauts-de-Seine. **L'association offre plus de 800 places d'accompagnement et emploie 470 salariés.**

**Dès la fin des années 1950, les premières associations parentales se fédèrent pour créer l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés. L'unapei sera officiellement créée en 1960. L'Apei de la Boucle de la Seine est affiliée à l'Unapei.**

L'unapei, c'est 900 000 personnes mobilisées au quotidien pour faire évoluer la société. Familles, amis, personnes handicapées, professionnels, soignants, aidants, bénévoles... Tous sont engagés pour construire une société solidaire et inclusive, respectueuses des différences et du libre arbitre des personnes **handicapées intellectuelles, autistes, polyhandicapées et porteuses de handicap physique.**

Avec 550 associations, partout en France, l'Unapei est le principal mouvement associatif français.

# Une vision au service des parcours des personnes accompagnées

Toute personne porteuse de handicap mental doit pouvoir être actrice de ses choix, vivre pleinement au sein de la société dans le respect de ses besoins fondamentaux et spécifiques. Association parentale engagée, L'Apei de la Boucle de la Seine agit pour et avec les personnes touchées par un handicap mental et leurs familles. Ancrée sur son territoire, elle œuvre au quotidien contre toute forme d'exclusion, défend pour chaque personne l'accès au droit commun et l'exercice de sa citoyenneté. Elle recherche, promeut et met en œuvre avec ses partenaires des solutions innovantes d'accompagnement adaptés aux souhaits, aux besoins des personnes et aux évolutions de la société.

Grâce à la complémentarité des services offerts par nos établissements mais aussi aux multiples partenariats et alliances tissés avec le secteur médical, le tissu associatif ou encore économique, nous proposons à la personne accueillie un accompagnement adapté dans les champs suivants :

- Soins et prévention
- Accès aux apprentissages et à la sociabilité
- Formation et professionnalisation
- Hébergement et vie sociale :



## Nos missions générales

L'Apei de la Boucle de la Seine est une association parentale d'intérêt général. Son organisation se décline en deux axes principaux :

- **Une fonction politique** qui a pour objectif de représenter les personnes en situation de handicap mental et leurs familles, de les promouvoir et de défendre leurs droits
- **Une fonction gestionnaire** d'établissements et services médico-sociaux.



## Nos missions principales

### **a. Innover et développer une offre de services adaptés au projet de vie des personnes en situation de handicap et aux mutations de la société**

Notre mission est d'assurer par l'accompagnement et les initiatives nécessaires l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans leur vie familiale, professionnelle et citoyenne, dans le respect du projet personnalisé de chacun. L'association ne subit pas les évolutions, elle se positionne comme un promoteur actif et a la volonté de s'adapter aux nouveaux besoins identifiés, aux enjeux de société et d'agir dans l'intérêt des personnes handicapées.

### Nos engagements

- Repérer, Évaluer les besoins, les capacités
- Recueillir les attentes, les désirs des personnes et de leurs familles
- Valoriser les compétences/potentialités
- Respecter la personnalité, l'intimité
- Accompagner tous les âges, toutes les étapes de la vie, étayer le développement, le parcours, permettre l'accès aux apprentissages, à la sociabilité
- Faire émerger les demandes, favoriser l'expression de soi, du vécu, de l'autonomie, des refus
- Développer et mettre en œuvre de nouvelles idées en nous fondant sur l'expérimentation permanente

### **b. Soutenir, mobiliser et fédérer les familles : l'entraide et la coopération au cœur de nos actions**

Enracinée dans le mouvement parental, l'Apei de la Boucle de la Seine donne une place centrale aux parents dans les organes politiques de l'association, et favorise le rôle actif et essentiel des familles dans l'accompagnement des personnes accueillies.

### Nos engagements

- Informer, soutenir les familles, être à leur écoute et défendre leurs intérêts
- Promouvoir l'esprit de solidarité entre les familles
- Associer la famille à l'élaboration du projet individuel de leur enfant
- Favoriser la participation de la famille à la vie de l'association et des établissements et services
- Favoriser la collaboration constructive entre les familles, les représentants légaux et les professionnels

### **c. Développer les coopérations et les partenariats au bénéfice des trajectoires des personnes handicapées**

**Notre objectif:** Développer une offre de service globale en co-construisant des solutions adaptées à chaque situation. L'Apei-bs participe de façon active aux différents réseaux de partenaires locaux, régionaux ou nationaux du secteur public ou privé, afin de compléter ou d'amplifier son action.

### Nos engagements

- Sensibiliser, mobiliser, co-construire, influencer
- S'impliquer dans les réflexions locales, développer les liens avec les services hospitaliers et de santé, d'éducation, de sports, de loisirs, etc.

## d. Aider la société à se transformer : vers une société solidaire et inclusive

Contribuer à ce que le regard de la société sur les personnes en situation de handicap soit toujours plus bienveillant et participer au développement d'environnements inclusifs.

### Nos engagements

- Représenter et défendre les intérêts des personnes handicapées mentales
- Valoriser l'image sociale des personnes en situation de handicap mental
- Participer à l'évolution des mentalités en favorisant l'accessibilité des personnes en situation de handicap et en participant à l'information et la formation de tous
- Sensibiliser, mobiliser, influencer
- S'ouvrir vers l'extérieur et développer les relations avec les environnements avec lesquels la personne évolue tout au long de sa vie.
- Co-construire avec l'ensemble des parties prenantes : les personnes, les professionnels, les familles, les bénévoles et tous les acteurs publics, privés de la société

## Notre gouvernance

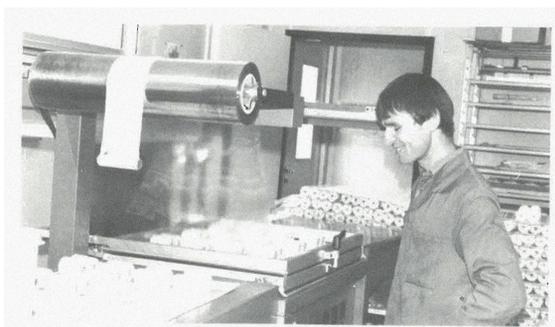
### Nos engagements

- Expérimenter, innover, entreprendre, essayer, diffuser
- Mobiliser, coopérer, partager, co-construire avec nos partenaires
- Fixer les orientations stratégiques, représenter les intérêts des personnes et de leur famille
- Construire des complémentarités, professionnels et administrateurs
- Gérer, développer, les établissements, services
- Enrichir les pratiques professionnelles
- Valoriser les compétences et l'investissement des professionnels

## Nos valeurs

L'Apei de la Boucle de la Seine porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et s'inscrit dans un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

Trois valeurs essentielles fondent son action envers les personnes handicapées accompagnées :



- **Respect**
- **Humanité**
- **Engagement**

# Respect de la personne, dignité et citoyenneté

La personne accompagnée est au cœur des projets de l'association. Au-delà de son handicap, nous la considérons comme un citoyen à part entière avec des droits et des devoirs. Malgré sa déficience, elle doit être considérée comme actrice principale de sa vie.

La dignité de la personne handicapée mentale est une valeur essentielle au sein de l'association. Nous avons à cœur de respecter tous ses droits, de prendre en compte ses demandes et ses choix et de favoriser sa libre expression.

## Engagement

L'ensemble des acteurs de l'association, familles, bénévoles et professionnels s'engagent au quotidien pour la qualité de vie des personnes accueillies. Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement offert, ils participent activement à faire évoluer le regard et l'acceptation de la société en faveur des personnes handicapées mentales et à trouver des solutions adaptées face aux évolutions de la société. A travers leur engagement militant avec et pour les personnes accueillies, ils agissent quotidiennement pour une société plus inclusive.

## Humanité

L'Apei-bs est une association humaniste qui vise à apporter le bien-être aux personnes accueillies ou accompagnées par ses établissements et services.

Elle a par ailleurs à cœur d'entretenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et de leur apporter l'appui moral et matériel indispensable

Piliers de l'action de l'association, les valeurs de solidarité et d'humanisme se traduisent collectivement au sein de ses structures mais sont également promues plus largement au sein de la société.

## Attention Partage Engagement Innovation - Bienveillance Solidarité

